



TEXTES DE REFERENCE SUR L'ŒCUMENISME

Cette compilation, plus complète que les autres documents présentés sur le site diocésain est faite pour permettre plus facilement la référence aux textes du magistère. Les titres sont du compilateur du document ; les n° sont ceux du texte référencé ; le texte est celui qui est disponible sur les sites indiqués (principalement le Vatican).

1	VATICAN II : DECRET CHRISTUS DOMINUS SUR LA CHARGE DES EVEQUES.....	2
1.1	LES EVEQUES SONT RESPONSABLES DE TOUTE L'ÉGLISE.....	2
1.2	LES ÉVEQUES PARTICIPENT AU SOUCI DE TOUTES LES ÉGLISES	2
1.3	LES EVEQUES NE S'OCCUPENT PAS SEULEMENT DES CATHOLIQUES.....	2
1.4	LES PRETRES ET LES DIACRES SONT DES COLLABORATEURS DES EVEQUES.....	3
1.5	L'EVEQUE SE SOUCIE – ENTRE AUTRE – DE L'ŒCUMENISME ET ENCOURAGE LES CATHOLIQUE DANS CE SENS.....	4
1.6	LES PRETRES DIOCESAINS DOIVENT COOPERER ENTRE EUX ET AVEC L'EVEQUE AUSSI POUR L'ŒCUMENISME	4
1.7	LES PRETRES RELIGIEUX AUSSI	5
2	VATICAN II : DECRET UNITATIS REDINTEGRATIO SUR L'ŒCUMENISME	7
2.1	LES AUTRES BAPTISES SONT BIEN DES CHRETIENS.....	7
2.2	L'ACTION ŒCUMENIQUE	8
2.3	QUE POUVONS NOUS FAIRE.....	9
3	ENCYCLIQUE UT UNUM SINT JEAN PAUL II 25 MAI 1995.....	11
3.1	L'ENGAGEMENT ŒCUMENIQUE EST UN IMPERATIF.....	11
3.2	LES DOCUMENTS UTILES.....	12
3.3	LA PRIERE ŒCUMENIQUE EST AU SERVICE DE LA MISSION	12
3.4	LA PRIERE OPERE AU DELA DE LA RAISON RAISONNANTE POUR LA CONVERSION.....	13
3.5	LE DIALOGUE ŒCUMENIQUE.....	13
3.6	LE DIALOGUE ŒCUMENIQUE EST UNE NECESSITE	13
3.7	LA FRATERNITE ENTRE CHRETIENS CONSEQUENCE DU BAPTEME, Y COMPRIS ENTRE CHRETIENS SEPARES	14
3.8	LES CHRETIENS DOIVENT AGIR ENSEMBLE AU SERVICE DE TOUS LES HOMMES, SURTOUT DES PLUS PAUVRES.....	15
3.9	QUELLE ATTITUDE DEVANT LES RESULTATS DU DIALOGUE ?.....	15
4	LA PAROLE DE DIEU, LIEU DE RENCONTRE : SYNODE SUR LA PAROLE DE DIEU.....	16
5	CONGREGATION POUR LE CLERGE « LE PRETRE, MAITRE DE LA PAROLE » 19 MARS 1999	16
6	L'ENGAGEMENT ŒCUMENIQUE, DEVOIR PRESSANT DU PAPE ET DE TOUS LES CHRETIENS.....	16
6.1	JEAN PAUL II.....	16
6.2	BENOIT XVI.....	16
7	DES DISCUSSIONS QUI PORTENT DU FRUIT	18
7.1	CATHOLIQUES – LUTHERIENS DANS LE MONDE : LA JUSTIFICATION PAR LA FOI.....	18
7.2	CHRETIENS EN EUROPE	18
8	LES DOCUMENTS POUR REFLECHIR DAVANTAGE	19

1 VATICAN II : DECRET CHRISTUS DOMINUS SUR LA CHARGE DES EVEQUES *Ou pourquoi les évêques s'occupent de l'œcuménisme*

1.1 LES EVEQUES SONT RESPONSABLES DE TOUTE L'ÉGLISE

N° 2. Dans cette Église du Christ, le Pontife Romain, comme successeur de Pierre, à qui le Christ confia la mission de paître ses brebis et ses agneaux, jouit, par institution divine, du pouvoir suprême, plénier, immédiat, universel pour la charge des âmes. Aussi bien, en sa qualité de pasteur de tous les fidèles, envoyé pour assurer le bien commun de l'Église universelle et le bien de chacune des Églises, il possède sur toutes les Églises la primauté du pouvoir ordinaire.

Les Évêques eux aussi, établis par le Saint-Esprit, succèdent aux Apôtres comme pasteurs des âmes (3): ils ont été envoyés (4) pour assurer, en union avec le Souverain Pontife et sous son autorité, la pérennité de l'œuvre du Christ, Pasteur éternel. Car le Christ donna aux Apôtres et à leurs successeurs l'ordre et le pouvoir d'enseigner toutes les nations, de sanctifier les hommes dans la vérité et de guider le troupeau. Aussi, par Esprit-Saint qui leur a été donné, les Évêques ont-ils été constitués de vrais et authentiques maîtres de la foi, Pontifes et Pasteurs(5).

N° 3. Cette charge épiscopale, qui est la leur et qu'ils ont reçue par la consécration épiscopale (6), les Évêques, participant à la sollicitude de toutes les Églises, l'exercent - pour ce qui est du magistère et du gouvernement - à l'égard de l'Église universelle de Dieu, tous unis en un Collège ou Corps, en communion avec le Souverain Pontife et sous son autorité. Ils l'exercent individuellement à l'égard de la portion du troupeau remis à leurs soins, chacun prenant en charge l'Église particulière qui lui est confiée ou plusieurs parfois pourvoyant ensemble aux besoins communs de diverses Églises. C'est pourquoi le Saint Concile, tenant compte notamment des conditions de la communauté humaine en pleine évolution de nos jours (7), et voulant déterminer de manière plus précise la charge pastorale des Évêques, a décidé ce qui suit. ...

1.2 LES ÉVÊQUES PARTICIPENT AU SOUCI DE TOUTES LES ÉGLISES

N° 6. Successeurs légitimes des Apôtres et membres du Collège épiscopal, les Évêques doivent se savoir toujours unis entre eux et se montrer soucieux de toutes les Églises; en vertu de l'institution divine et des devoirs de sa charge apostolique, chacun d'eux en effet est responsable de l'Église avec les autres Évêques (7). Qu'ils aient en particulier le souci de ces régions du monde où la parole de Dieu n'a pas encore été annoncée, ou dans lesquelles, en raison surtout du petit nombre de prêtres, les fidèles sont en danger de s'éloigner des commandements de la vie chrétienne et plus encore de perdre la foi elle-même.

Il leur faut donc travailler de toutes leurs forces à ce que les oeuvres d'évangélisation et d'apostolat soient soutenues et développées avec ardeur par les fidèles. De plus, ils feront en sorte que soient préparés des prêtres capables, ainsi que des auxiliaires, religieux et laïcs, pour les missions et les pays souffrant du manque de clergé. Ils auront également soin d'envoyer, dans la mesure du possible, certains de leurs prêtres dans ces missions ou ces diocèses, pour y exercer le ministère sacré de façon durable ou transitoire.

En outre, dans l'usage des biens ecclésiastiques, les Évêques doivent penser à tenir compte non seulement des besoins de leur diocèse, mais encore de ceux des autres Églises particulières, puisqu'elles sont des parties de l'unique Église du Christ. Qu'ils soient enfin attentifs à soulager, selon leurs possibilités, les désastres dont d'autres diocèses ou d'autres régions ont à souffrir. ...

1.3 LES EVEQUES NE S'OCCUPENT PAS SEULEMENT DES CATHOLIQUES

N° 11. Un diocèse est une portion du Peuple de Dieu, confiée à un Évêque pour qu'avec l'aide de son *presbyterium* il en soit le pasteur: ainsi le diocèse lié à son pasteur et par lui rassemblé dans le Saint-Esprit grâce à l'Évangile et à l'Eucharistie, constitue une Église particulière en laquelle est vraiment présente et agissante l'Église du Christ, une, sainte, catholique et apostolique. Chaque Évêque à qui a été confié le soin d'une Église particulière, paît ses brebis au nom du Seigneur, sous l'autorité du

Souverain Pontife, à titre de pasteur propre, ordinaire et immédiat, exerçant à leur égard la charge d'enseigner, de sanctifier et de gouverner. Il doit cependant reconnaître les droits légitimes des Patriarches ou des autres Autorités hiérarchiques (1).

Que les Évêques s'appliquent à leur charge apostolique comme des témoins du Christ devant tous les hommes, non seulement prenant soin de ceux qui suivent déjà le Prince des Pasteurs, mais se consacrant aussi de tout cœur à ceux qui dévièrent en quelque manière du chemin de la vérité ou qui ignorent l'Évangile et la miséricorde salvatrice du Christ. Ainsi agiront-ils jusqu'au moment où tous enfin marcheront "en toute bonté, justice et vérité" (*Eph. 5, 9*). ...

La charge qui incombe aux Évêques de gouverner et de paître

N° 16. Dans l'exercice de leur charge de père et de pasteur, que les Évêques soient au milieu de leur peuple comme ceux qui servent (12), de bons pasteurs connaissant leurs brebis et que leurs brebis connaissent, de vrais pères, qui s'imposent par leur esprit d'amour et de dévouement envers tous et dont l'autorité reçue d'En haut rencontre une adhésion unanime et reconnaissante. Ils rassembleront et animeront toute la grande famille de leur troupeau, en sorte que tous, conscients de leurs devoirs, vivent et agissent dans une communion de charité.

Pour en devenir vraiment capables, les Évêques, "prêts à toute oeuvre bonne" (2 *Tim. 2, 21*) et "endurant tout pour les élus" (2 *Tim. 2, 10*), doivent régler leur vie de manière à correspondre aux nécessités de leur temps.

Que les Évêques entourent les prêtres d'une charité particulière, puisqu'ils assument pour une part leurs charges et leurs soucis et qu'ils s'y consacrent chaque jour avec tant de zèle; il leur faut les traiter comme des fils et des amis(13), être prêts à les écouter, entretenir avec eux des relations confiantes et promouvoir ainsi la pastorale d'ensemble du diocèse tout entier.

Les Évêques doivent se soucier de l'état spirituel, intellectuel et matériel de leurs prêtres pour qu'ils aient les moyens de mener une vie sainte et pieuse et d'accomplir fidèlement et avec fruit leur ministère. C'est pourquoi les Évêques encourageront des institutions et organiseront des rencontres particulières, en vue de permettre aux prêtres de se réunir de temps en temps soit pour des exercices spirituels plus prolongés propres à renouveler leur vie, soit pour l'approfondissement de leurs connaissances des disciplines ecclésiastiques, surtout de l'Écriture Sainte et de la théologie, des questions sociales plus importantes, et des nouvelles méthodes d'action pastorale. Les Évêques doivent entourer d'une miséricorde active les prêtres qui se trouvent d'une façon ou d'une autre en danger ou qui ont défailli sur quelque point.

Afin d'être à même de pourvoir d'une manière plus adaptée au bien des fidèles, chacun selon sa condition, les Évêques s'appliqueront à bien connaître leurs besoins dans le contexte social où ils vivent, et ils emploieront pour cela les méthodes convenables, particulièrement l'enquête sociologique. Ils se montreront attentifs à tous, quels que soient leur âge, leur condition, leur pays, qu'il s'agisse d'autochtones, d'étrangers, de gens de passage. Dans l'exercice de cette sollicitude pastorale, qu'ils réservent à leurs fidèles la part qui leur revient dans les affaires de l'Église, reconnaissant leur devoir et leur droit de travailler activement à l'édification du Corps mystique du Christ.

Les Évêques doivent entourer d'amour les frères séparés, recommandant aux fidèles de se comporter à leur égard avec beaucoup d'humanité et de charité, et encourageant aussi l'œcuménisme, tel que l'Église le comprend (14). Les non-baptisés également leur seront chers, afin qu'à leurs yeux aussi resplendisse la charité du Christ Jésus, de qui les Évêques sont devant tous les témoins. ...

1.4 LES PRETRES ET LES DIACRES SONT DES COLLABORATEURS DES EVEQUES

La mission de sanctifier qu'ont les Évêques

N° 15. Dans l'exercice de leur charge de sanctifier, les Évêques se rappelleront qu'ils ont été pris d'entre les hommes et sont établis pour intervenir en faveur des hommes dans leurs relations avec Dieu, afin d'offrir des dons et des sacrifices pour les péchés.

Les Évêques jouissent, en effet, de la plénitude du sacrement de l'Ordre; c'est d'eux que, dans l'exercice de leur pouvoir, dépendent et les prêtres et les diacres: les premiers ont été, eux aussi, consacrés véritables prêtres du Nouveau Testament pour être de prudents collaborateurs de l'ordre épiscopal; les seconds, ordonnés en vue du ministère, servent le Peuple de Dieu en communion avec l'Évêque et son presbyterium. C'est pourquoi les Évêques sont les principaux dispensateurs des mystères de Dieu, comme ils sont les organisateurs et les gardiens de toute la vie liturgique dans l'Église qui leur est confiée (8).

Les Évêques doivent donc s'appliquer à ce que les fidèles connaissent plus profondément le mystère pascal et en vivent davantage par l'Eucharistie, en sorte de former un seul Corps étroitement lié dans l'unité de la charité du Christ (9); "assidus à la prière et au ministère de la parole" (Act. 6. 4), les Évêques travailleront à obtenir que tous ceux dont ils ont reçu la charge soient unanimes dans la prière (10), et que par la réception des sacrements, ils croissent dans la grâce et soient pour le Seigneur des témoins fidèles.

Maîtres de perfection, les Évêques s'efforceront de faire progresser dans la sainteté leurs clercs, les religieux et les laïcs, chacun selon sa vocation particulière (11), se souvenant toutefois de leur propre devoir de montrer l'exemple de la sainteté, par leur charité, leur humilité et la simplicité de leur vie. Qu'ils sanctifient ainsi les Églises qui leur sont confiées, pour qu'en elles soient pleinement manifestés les sentiments de l'Église universelle du Christ. Dans cet esprit, ils favoriseront le plus possible les vocations sacerdotales et religieuses, et spécialement les vocations missionnaires. ...

1.5 L'ÉVÊQUE SE SOUCIE – ENTRE AUTRE – DE L'OECUMENISME ET ENCOURAGE LES CATHOLIQUES DANS CE SENS

Formes particulières d'apostolat

N° 17. Les diverses méthodes d'apostolat doivent être encouragées. En outre, dans l'ensemble des diocèses ou dans des secteurs particuliers, on favorisera, sous la direction de l'Évêque, une étroite et profonde coordination de toutes les oeuvres d'apostolat, grâce à quoi toutes les initiatives et institutions, - catéchétiques, missionnaires, charitables, sociales, familiales, scolaires et de quelque autre nature pastorale que ce soit - seront ramenées à une action concordante. Ainsi sera également manifestée plus clairement l'unité du diocèse.

Il faut souligner avec insistance le devoir des fidèles d'exercer l'apostolat chacun selon sa condition et ses aptitudes: on leur recommandera d'apporter leur participation ou leur aide aux oeuvres diverses de l'apostolat des laïcs, et surtout à l'Action catholique. On doit aussi promouvoir ou encourager les associations qui se proposent directement ou indirectement une fin surnaturelle: la recherche d'une vie plus parfaite, l'annonce à tous de l'Évangile du Christ, la diffusion de la doctrine chrétienne, le développement du culte public, la poursuite de buts sociaux, l'accomplissement d'œuvres de piété ou de charité.

Les oeuvres d'apostolat doivent être exactement adaptées aux nécessités actuelles, en tenant compte des conditions non seulement spirituelles et morales, mais aussi sociales, démographiques et économiques. Pour y parvenir efficacement et avec fruit, on utilisera beaucoup les enquêtes sociales et religieuses, réalisées par des services de sociologie pastorale, qui sont instamment recommandés.

1.6 LES PRÊTRES DIOCESAINS DOIVENT COOPÉRER ENTRE EUX ET AVEC L'ÉVÊQUE AUSSI POUR L'OECUMENISME

N° 30. A un titre tout spécial, les curés sont les coopérateurs de l'Évêque: c'est à eux qu'est confié, en qualité de pasteurs propres, le soin des âmes dans une partie déterminée du diocèse sous l'autorité de l'Évêque.

1) Dans l'exercice de leur mission, les curés doivent, avec leurs auxiliaires, remplir la charge d'enseigner, de sanctifier et de gouverner d'une manière telle que les fidèles et les communautés paroissiales se sentent véritablement des membres du diocèse et de toute l'Église universelle. Aussi devront-ils collaborer avec les autres curés, avec les

prêtres qui exercent une charge pastorale sur le territoire (par exemple, Vicaires forains, Doyens) ou avec ceux qui sont affectés à des oeuvres de caractère supraparoissial, afin que la pastorale dans le diocèse ne manque pas d'unité et soit rendue plus efficace. En outre, le soin des âmes doit toujours être pénétré d'esprit missionnaire en sorte de s'étendre, d'une façon adaptée, à tous ceux qui habitent la paroisse. Si les curés ne peuvent atteindre certains groupes de personnes, qu'ils fassent appel à d'autres concours, même laïcs, pour les aider dans leur apostolat. Pour donner à ce soin des âmes sa pleine efficacité la vie commune des prêtres, de ceux surtout qui sont attachés à la même paroisse, est instamment recommandée; elle favorise l'action apostolique et offre aux fidèles un exemple de charité et d'unité.

2) Pour remplir leur charge d'enseignement, les curés ont à prêcher la parole de Dieu à tous les fidèles, pour qu'ils grandissent dans le Christ, enracinés dans la foi, l'espérance et la charité, et que la communauté chrétienne rende ce beau témoignage de la charité que nous recommanda le Seigneur (17); ils doivent de même par la catéchèse conduire les fidèles à une pleine connaissance du mystère du salut adaptée à chaque âge. Pour donner cet enseignement, qu'ils demandent non seulement le concours des religieux, mais également la coopération des laïcs, en érigeant aussi la Confrérie de la Doctrine chrétienne. Pour accomplir leur tâche de sanctification, les curés veilleront à ce que la célébration du Sacrifice eucharistique soit le centre et le sommet de toute la vie de la communauté chrétienne; ils travailleront aussi à donner à leurs fidèles la nourriture spirituelle en les amenant à recevoir fréquemment et pieusement les sacrements et à participer de façon consciente et active à la liturgie. Que les curés se rappellent également l'immense profit du sacrement de pénitence pour le progrès de la vie chrétienne; aussi doivent-ils se montrer accessibles pour entendre les confessions des fidèles, faisant appel également en cas de besoin à d'autres prêtres, parlant différentes langues. Pour bien faire leur devoir de pasteur, les curés devront avant tout se soucier de connaître leur troupeau. Comme ils sont les serviteurs de toutes les brebis, ils travailleront à l'accroissement de la vie chrétienne, tant en chacun des fidèles que dans les familles, dans les associations, celles surtout d'apostolat, et enfin dans toute la communauté paroissiale. Il leur faudra donc visiter les maisons et les écoles, comme l'exige leur charge pastorale; s'intéresser avec zèle aux adolescents et aux jeunes; entourer d'un amour paternel les pauvres et les malades; avoir enfin un souci particulier des travailleurs, et engager les fidèles à apporter leur concours aux oeuvres d'apostolat.

3) Les Vicaires paroissiaux, qui sont les coopérateurs du curé, apportent chaque jour une aide précieuse et active au ministère paroissial sous l'autorité du curé. C'est pourquoi entre le curé et ses vicaires doivent exister des relations fraternelles, une charité et un respect mutuels toujours en éveil, une entraide réciproque par le conseil, la collaboration et l'exemple; ainsi serviront-ils la paroisse en plein accord de volonté et avec un même zèle. ...

1.7 LES PRETRES RELIGIEUX AUSSI

Principes de l'apostolat des Religieux dans les diocèses

N° 35. Pour que, dans chaque diocèse, les oeuvres d'apostolat s'accomplissent toujours en plein accord et que l'unité de la discipline diocésaine demeure sauve, les principes de base suivants sont établis:

1) Que tous les Religieux fassent toujours preuve d'une soumission et d'un respect religieux envers les Évêques, en leur qualité de successeurs des Apôtres. Chaque fois qu'ils sont légitimement appelés à des oeuvres d'apostolat, ils sont tenus d'exercer leurs fonctions comme des collaborateurs assidus et soumis des Évêques (18). Bien plus, les Religieux doivent se prêter promptement et fidèlement aux requêtes et aux désirs des Évêques leur demandant de prendre une part plus large au ministère du salut des hommes; ils le feront toutefois dans le respect du caractère de leur Institut et conformément à leurs Constitutions qui, si nécessaire, seraient adaptées à cette fin, d'après les principes du présent Décret conciliaire. Étant donné les besoins urgents des âmes et la pénurie du clergé diocésain, les Instituts religieux qui ne sont pas voués à la vie purement contemplative, peuvent en particulier être appelés par les

Évêques à apporter leur concours aux divers ministères pastoraux, compte tenu cependant du caractère propre de chaque Institut; pour apporter ce concours, les Supérieurs doivent selon leurs moyens favoriser la prise en charge, même temporaire de paroisses.

2) Que les Religieux envoyés pour exercer un apostolat extérieur soient pénétrés de l'esprit de leur propre Institut et demeurent fidèles à l'observance régulière et à la dépendance envers leurs propres Supérieurs; les Évêques eux-mêmes ne manqueront pas de recommander cette obligation.

3) L'exemption, selon laquelle les Religieux sont rattachés au Souverain Pontife ou à une autre Autorité ecclésiastique et soustraits à la juridiction des Évêques, regarde surtout la structure interne des Instituts: le but en est de mieux ordonner et harmoniser toutes choses dans l'existence des religieux et de veiller davantage au progrès et à la perfection de la vie commune religieuse (19). L'exemption permet aussi au Souverain Pontife de disposer des Religieux pour le bien de l'Église universelle (20) et à une autre Autorité compétente d'en disposer pour le bien des Églises de sa propre juridiction. Mais cette exemption n'empêche pas les Religieux d'être soumis dans chaque diocèse à la juridiction des Évêques selon le droit, dans la mesure où le requièrent l'accomplissement de leur charge pastorale et la bonne organisation du ministère des âmes (21).

4) Tous les Religieux, exempts et non exempts, sont soumis au pouvoir des Ordinaires des lieux, pour ce qui concerne l'exercice public du culte divin -- (dans le respect toutefois de la diversité des rites - le soin des âmes, la sainte prédication à faire au peuple, l'éducation religieuse et morale des fidèles, surtout des enfants, l'enseignement catéchétique et la formation liturgique, la tenue du clergé. Il en va de même pour les oeuvres diverses en ce qui regarde l'exercice de l'apostolat. Les écoles catholiques des Religieux sont aussi soumises aux Ordinaires des lieux, pour ce qui est de leur organisation générale et de leur surveillance, sans préjudice du droit des Religieux à les gouverner. De même les Religieux sont tenus d'observer tout ce dont les Conciles ou Conférences d'Évêques auront légitimement prescrit l'observation par tous.

5) Entre les divers Instituts religieux, ainsi qu'entre ceux-ci et le clergé diocésain, il faut encourager des structures de collaboration. En outre, une étroite coordination de toutes les oeuvres et activités apostoliques est nécessaire: elle dépend surtout des dispositions surnaturelles des esprits et des cœurs, fondées et enracinées dans la charité. Cette coordination, il appartient au Siège apostolique de la réaliser pour l'Église universelle; aux Pasteurs pour leur diocèse; enfin aux Synodes patriarcaux et aux Conférences épiscopales pour leur propre territoire. Les Évêques ou les Conférences épiscopales d'une part, les Supérieurs religieux ou les Conférences de Supérieurs majeurs d'autre part, voudront bien procéder à la mise en commun de leurs projets pour les oeuvres d'apostolat exercées par des religieux.

6) Pour favoriser entre les Évêques et les Religieux la concorde et l'efficacité des relations mutuelles, les Évêques et les Supérieurs religieux voudront bien se réunir, à dates fixes et chaque fois que cela paraîtra opportun, pour traiter les affaires regardant l'ensemble de l'apostolat dans le territoire. ...

2 VATICAN II : DECRET UNITATIS REDINTEGRATIO SUR L'ŒCUMENISME

2.1 LES AUTRES BAPTISES SONT BIEN DES CHRÉTIENS

N° 3. Des relations entre les frères séparés et l'Église catholique

Dans cette seule et unique Église de Dieu apparurent dès l'origine (15), certaines scissions, que l'Apôtre réproouve avec vigueur comme condamnables (16); au cours des siècles suivants naquirent des dissensions plus graves, et des communautés considérables furent séparées de la pleine communion de l'Église catholique, parfois par la faute des personnes de l'une et de l'autre parties. Ceux qui naissent aujourd'hui dans de telles Communautés, et qui vivent de la foi au Christ, ne peuvent être accusés de péché de division et l'Église catholique les entoure de respect fraternel et de charité. En effet, ceux qui croient au Christ et qui ont reçu valablement le baptême, se trouvent dans une certaine communion, bien qu'imparfaite, avec l'Église catholique. Assurément, des divergences variées entre eux et l'Église catholique sur des questions doctrinales, parfois disciplinaires, ou sur la structure de l'Église, constituent nombre d'obstacles, parfois fort graves, à la pleine communion ecclésiale. Le Mouvement œcuménique tend à les surmonter. Néanmoins, justifiés par la foi reçue au baptême, incorporés au Christ (17), ils portent à juste titre le nom de Chrétiens et les fils de l'Église catholique les reconnaissent à bon droit comme des frères dans le Seigneur (18).

Au surplus, parmi les éléments ou les biens par l'ensemble desquels l'Église se construit et est vivifiée, plusieurs et même beaucoup, et de grande valeur, peuvent exister en dehors des limites visibles de l'Église catholique: la parole de Dieu écrite, la vie de la grâce, la foi, l'espérance et la charité, d'autres dons intérieurs du Saint-Esprit et d'autres éléments visibles. Tout cela, provenant du Christ et conduisant à lui, appartient de droit à l'unique Église du Christ.

De même, beaucoup de gestes sacrés de la religion chrétienne s'accomplissent chez nos frères séparés, et, de manières différentes, selon la situation diverse de chaque Église ou Communauté, ils peuvent certainement produire effectivement la vie de la grâce, et l'on doit reconnaître qu'ils ouvrent l'entrée de la communion du salut.

En conséquence, ces Églises (19) et Communautés séparées, bien que nous les croyions victimes de déficiences, ne sont nullement dépourvues de signification et de valeur dans le mystère du salut. L'Esprit du Christ, en effet, ne refuse pas de se servir d'elles comme de moyens de salut dont la force dérive de la plénitude de grâce et de vérité qui a été confiée à l'Église catholique.

Cependant, nos frères séparés, soit en particulier, soit réunis dans leurs Communautés ou leurs Églises ne jouissent pas de cette unité que Jésus-Christ a voulu dispenser à tous ceux qu'il a régénérés et vivifiés pour former un seul corps en vue d'une vie nouvelle et qui est attestée par l'Écriture sainte et la vénérable Tradition de l'Église.

C'est, en effet, par la seule Église catholique du Christ, laquelle est "moyen général de salut", que peut s'obtenir toute la plénitude des moyens de salut. Car c'est au seul collège apostolique, dont Pierre est le chef, que furent confiées, selon notre foi, toutes les richesses de la Nouvelle Alliance, afin de constituer sur la terre un seul Corps du Christ auquel il faut que soient pleinement incorporés tous ceux qui, d'une certaine façon, appartiennent déjà au peuple de Dieu. Durant son pèlerinage terrestre, ce peuple, bien qu'il demeure en ses membres exposé au péché, continue sa croissance dans le Christ, suavement guidé par Dieu selon ses mystérieux desseins, jusqu'à ce que, dans la Jérusalem céleste, il atteigne joyeux la totale plénitude de la gloire éternelle. ...

2.2 L'ACTION ŒCUMENIQUE

N° 4. De l'œcuménisme

Étant donné qu'aujourd'hui, en diverses parties du monde, sous le souffle de la grâce de l'Esprit-Saint, beaucoup d'efforts s'accomplissent par la prière, la parole et l'action pour arriver à la perfection de l'unité voulue par Jésus-Christ, le Concile exhorte tous les fidèles catholiques à reconnaître les signes des temps et à prendre part active à l'effort œcuménique.

Par "Mouvement œcuménique" on entend les entreprises et les initiatives provoquées et organisées en faveur de l'unité des chrétiens, selon les nécessités variées de l'Église et selon les circonstances. Ainsi en premier lieu, tout effort accompli pour éliminer les paroles, les jugements et les faits qui ne correspondent ni en justice, ni en vérité à la situation des frères séparés, et contribuent ainsi à rendre plus difficiles les relations avec eux. Ensuite au cours de réunions de Chrétiens de diverses Églises ou Communautés, organisées dans un esprit religieux, le "dialogue" mené par des experts bien informés, où chacun explique à fond la doctrine de sa Communauté et montre de façon claire ce qui la caractérise. Par ce dialogue, tous acquièrent une connaissance plus véritable, en même temps qu'une estime plus juste, de l'enseignement et de la vie de chaque Communauté. De la même manière, ces Communautés viennent à collaborer plus largement à toutes sortes d'entreprises qui, selon les exigences de toute conscience chrétienne, contribuent au bien commun. On peut aussi, à l'occasion, se réunir pour une prière unanime. Enfin, tous examinent leur fidélité à la volonté du Christ par rapport à l'Église et entreprennent, comme il le faut, un effort soutenu de rénovation et de réforme.

Tout cela, accompli avec prudence et patience par les fidèles de l'Église catholique sur lesquels veillent les Pasteurs, contribue au progrès de la justice et de la vérité, de la concorde et de la collaboration, de l'amour fraternel et de l'union. Par cette voie, peu à peu, après avoir surmonté les obstacles qui empêchent la parfaite communion ecclésiale, se trouveront rassemblés par une célébration eucharistique unique, dans l'unité d'une seule et unique Église, tous les Chrétiens. Cette unité, le Christ l'a accordée à son Église dès le commencement. Nous croyons qu'elle subsistera de façon inamissible dans l'Église catholique et nous espérons qu'elle s'accroîtra de jour en jour jusqu'à la consommation des siècles.

Il est évident que l'œuvre de préparation et de réconciliation des personnes individuelles qui désirent la pleine communion avec l'Église catholique, se distingue, par sa nature, du dessein œcuménique; mais il n'y a, entre elles, aucune opposition puisque l'une et l'autre procèdent d'une disposition admirable de Dieu.

Dans l'action œcuménique, les fidèles de l'Église catholique, sans hésitation, se montreront pleins de sollicitude pour leurs frères séparés; ils prieront pour eux, parleront avec eux des choses de l'Église, feront vers eux les premiers pas. Ils considéreront surtout avec loyauté et attention tout ce qui, dans la famille catholique elle-même, a besoin d'être réalisé, de telle manière que sa vie rende un témoignage plus fidèle et plus manifeste de la doctrine et des institutions que le Christ a transmises par ses Apôtres.

En effet, bien que l'Église catholique ait été enrichie de la vérité révélée par Dieu ainsi que de tous les moyens de grâces, néanmoins ses membres n'en vivent pas avec toute la ferveur qui conviendrait. Il en résulte que le visage de l'Église respandit moins aux yeux de nos frères séparés, ainsi que du monde entier, et la croissance du royaume de Dieu est entravée. C'est pourquoi tous les catholiques doivent tendre à la perfection chrétienne (20); ils doivent, chacun dans sa sphère, s'efforcer de faire en sorte que l'Église, portant dans corps l'humilité et la mortification de Jésus (21), se purifie et se renouvelle de jour en jour, jusqu'à ce que le Christ se la présente lui-même, glorieuse, sans tache ni ride (22).

Tout en conservant l'unité dans ce qui est nécessaire, chacun, au sein de l'Église, selon la fonction qui lui est départie, doit conserver la liberté voulue, soit dans les formes diverses de la vie spirituelle et de la discipline, soit dans la variété des rites liturgiques et même dans l'élaboration théologique de la vérité révélée. Il faut en tout

cultiver la charité. De cette façon, tous authentiquement manifesteront de jour en jour la plénitude de la catholicité et de l'apostolicité de l'Église.

D'un autre côté, il est nécessaire que les catholiques reconnaissent avec joie et apprécient les valeurs réellement chrétiennes qui ont leur source au commun patrimoine et qui se trouvent chez nos frères séparés. Il est juste et salutaire de reconnaître les richesses du Christ et sa puissance agissante dans la vie de ceux qui témoignent pour le Christ parfois jusqu'à l'effusion du sang; car, toujours admirable, Dieu doit être admiré dans ses œuvres.

Il ne faut pas non plus oublier que tout ce qui est accompli par la grâce de l'Esprit-Saint dans nos frères séparés peut contribuer à notre édification. Rien de ce qui est réellement chrétien ne s'oppose jamais aux vraies valeurs de la foi, mais tout cela peut contribuer à faire pénétrer toujours plus parfaitement le mystère du Christ et de l'Église.

Pourtant les divisions entre Chrétiens empêchent l'Église de réaliser la plénitude de catholicité qui lui est propre en ceux de ses fils qui, certes, lui appartiennent par le baptême, mais se trouvent séparés de sa pleine communion. Bien plus, même pour l'Église, il est plus difficile, dans ces conditions, d'exprimer, sous tous ses aspects, la plénitude de la catholicité dans la réalité même de la vie.

Le Concile constate avec joie l'accroissement de la participation des fidèles catholiques à la tâche œcuménique, Il confie celle-ci aux évêques de toute la terre pour qu'ils veillent à la promouvoir et qu'ils l'orientent avec prudence.

N° 5. Le souci de parvenir à l'union concerne l'Église tout entière, fidèles autant que pasteurs, et touche chacun selon ses possibilités, aussi bien dans la vie chrétienne quotidienne que dans les recherches théologiques et historiques. Un souci de cette sorte manifeste, d'une certaine façon, la liaison fraternelle qui existe déjà entre les Chrétiens et conduit à une unité pleine et parfaite, selon la bienveillance de Dieu.

2.3 QUE POUVONS NOUS FAIRE

2.3.1 La conversion du cœur

N° 7 Il n'y a pas de véritable œcuménisme sans conversion intérieure. En effet, c'est du renouveau de l'âme (24), du renoncement à soi-même et d'une libre effusion de charité que partent et mûrissent les désirs de l'unité. Il nous faut par conséquent demander à l'Esprit-Saint la grâce d'une abnégation sincère, celle de l'humilité et de la douceur dans le service, d'une fraternelle générosité à l'égard des autres. "Je vous conjure", dit l'Apôtre des Nations, "moi qui suis enchaîné dans le Seigneur, de marcher de façon digne de la vocation qui a été départie, en toute humilité et douceur, vous supportant les uns les autres avec patience et charité, attentifs à conserver l'unité l'Esprit par le lien de la paix" (Eph. 4, 1-3). Cette exhortation s'adresse surtout à ceux qui ont été élevés à un ordre sacré dans le dessein de continuer la mission du Christ venu parmi nous "non pour être servi, mais pour servir" (Matth. 20, 28).

Aux fautes contre l'unité peut aussi s'appliquer le témoignage à saint Jean: "Si nous disons que nous n'avons pas péché, nous faisons de Dieu un menteur et sa parole n'est pas en nous" (1 Jn 1, 16). Par une humble prière, nous devons donc demander pardon à Dieu et aux frères séparés, de même que nous pardonnons à ceux qui nous ont offensés.

Que les fidèles se souviennent tous qu'ils favoriseront l'union des Chrétiens, bien plus, qu'ils la réaliseront, dans la mesure où ils s'appliqueront à vivre plus purement selon l'Évangile. Plus étroite, eu effet, sera leur communion avec le Père, le Verbe et l'Esprit-Saint, plus ils pourront rendre intime et facile la fraternité mutuelle.

2.3.2 La prière en commun

N° 8 Cette conversion du cœur et cette sainteté de vie, unies aux prières publiques et privées pour l'unité des Chrétiens, doivent être regardées comme l'âme de tout l'œcuménisme et appelées à bon droit "œcuménisme spirituel".

C'est un usage reçu chez les catholiques de se réunir souvent pour renouveler la prière demandant l'unité de l'Église, celle que le Sauveur lui-même, la veille de sa mort, a élevée de façon suppliante vers son Père: "Qu'ils soient tous un" (Jn 17, 21).

En certaines circonstances particulières, par exemple lors des prières prévues "pour l'unité" et dans les réunions œcuméniques, il est permis, bien plus, il est souhaitable que les catholiques s'associent pour prier avec les frères séparés. De telles supplications communes sont assurément un moyen efficace de demander la grâce de l'unité et elles constituent une expression authentique des liens par lesquels les catholiques sont encore unis avec les frères séparés: "Là en effet où deux ou trois sont réunis en mon nom, je suis au milieu d'eux" (Matth. 18, 20).

Cependant il n'est pas permis de considérer la "communicatio in sacris" comme un moyen à employer sans réserve pour rétablir l'unité des Chrétiens. Une telle "communio" dépend surtout de deux principes : unité de l'Église qu'elle doit exprimer, participation aux moyens de grâce. L'expression de l'unité empêche la plupart du temps cette "communio". La grâce à procurer la recommande quelquefois. Sur la façon pratique d'agir, eu égard aux circonstances de temps, de lieux et de personnes, c'est l'autorité épiscopale locale qui doit prudemment donner des instructions, à moins qu'il n'y ait eu d'autres dispositions de la Conférence épiscopale, selon ses propres statuts, ou du Saint-Siège.

2.3.3 Connaissance réciproque fraternelle

N° 9 Il faut connaître l'état d'esprit des frères séparés. Pour cela, une étude est nécessaire et il faut la mener avec loyauté et bienveillance. Les catholiques dûment préparés doivent acquérir une meilleure connaissance de la doctrine et de l'histoire, de la vie spirituelle et culturelle, de la psychologie religieuse et de la culture propre aux frères séparés. Pour obtenir ce résultat, un moyen fécond est de se réunir pour traiter surtout de questions théologiques, où tous se comportent d'égal à égal entre eux, pourvu que ceux qui y prennent part, sous la vigilance des évêques soient vraiment compétents. De ce genre de dialogue apparaît plus clairement aussi la vraie situation de l'Église catholique. De cette manière, on connaîtra mieux la pensée des frères séparés et notre foi leur sera présentée de façon plus convenable.

2.3.4 Formation œcuménique

N° 10 La théologie et les autres disciplines, surtout l'histoire, doivent être enseignées aussi dans un sens œcuménique, pour mieux répondre à la vraie réalité.

Il est, en effet, très important que les futurs pasteurs et les prêtres possèdent la théologie ainsi exactement exposée et non pas en termes de polémique, surtout pour les questions concernant les relations des frères séparés avec l'Église catholique.

Car c'est de la formation des prêtres que dépendent surtout la nécessaire éducation et la formation spirituelle des fidèles et des religieux.

De même, les catholiques missionnaires travaillant dans le même pays que d'autres Chrétiens, doivent connaître surtout aujourd'hui les questions que pose l'œcuménisme à leur apostolat et les résultats qu'il obtient.

2.3.5 La manière d'exprimer et d'exposer la doctrine de la foi

N° 11 La méthode et la manière d'exprimer la foi catholique ne doivent nullement faire obstacle au dialogue avec les frères. Il faut absolument exposer clairement la doctrine intégrale. Rien n'est plus étranger à l'œcuménisme que ce faux irénisme qui cause du dommage la pureté de la doctrine catholique et obscurcit son sens authentique et incontestable.

En même temps, il faut expliquer la foi catholique de façon plus profonde et plus droite, utilisant une manière de parler et un langage qui soient facilement accessibles même aux frères séparés.

En outre, dans le dialogue œcuménique, les théologiens catholiques, fidèles à la doctrine de l'Église, doivent procéder en conduisant leurs recherches sur les divins mystères, en union avec les frères séparés, dans l'amour de la vérité, la charité et l'humilité. En exposant la doctrine, ils se rappelleront qu'il y a un ordre ou une "hiérarchie" des vérités de la doctrine catholique, en raison de leur rapport différent

avec les fondements de la foi chrétienne. Ainsi sera tracée la voie qui les conduira tous, par cette émulation fraternelle, à une connaissance plus profonde et une manifestation plus évidente des insondables richesses du Christ (25).

2.3.6 Collaboration avec les frères séparés

N° 12 Que tous les Chrétiens, face à l'ensemble des nations, confessent leur foi en Dieu un et trine, en le Fils de Dieu incarné, notre Rédempteur et Seigneur et par un commun effort, dans une estime mutuelle, qu'ils rendent témoignage à notre espérance qui ne sera confondue. Étant donné qu'aujourd'hui la collaboration est tout à fait en cours dans le domaine social, tous les hommes sans exception sont appelés à cette œuvre commune, mais surtout ceux qui croient en Dieu, et, en tout premier lieu, tous les Chrétiens, à cause même du nom du Christ dont ils sont ornés. La collaboration de tous les Chrétiens exprime vivement l'union déjà existante entre eux, et elle met en plus lumineuse évidence le visage du Christ Serviteur. Cette collaboration déjà établie en beaucoup de pays, doit être sans cesse accentuée, là surtout où l'évolution sociale ou technique est en cours, soit en faisant estimer à sa valeur la personne humaine, soit en travaillant à promouvoir la paix, soit en poursuivant l'application sociale de l'Évangile, ou par le développement des sciences et des arts dans une atmosphère chrétienne, ou encore par l'apport de remèdes de toute sorte contre les misères de notre temps, par exemple la faim et les calamités, l'ignorance et la pauvreté, la crise du logement et l'inégale distribution des richesses. Par cette collaboration, tous ceux qui croient au Christ peuvent facilement apprendre comment on peut mieux se connaître les uns les autres, s'estimer davantage et préparer la voie à l'unité des Chrétiens.

3 **ENCYCLIQUE UT UNUM SINT JEAN PAUL II 25 MAI 1995**

3.1 **L'ENGAGEMENT ŒCUMÉNIQUE EST UN IMPÉRATIF**

N° 8. Cette déclaration du décret *Unitatis redintegratio* doit être lue dans le contexte de tout l'enseignement conciliaire. Le Concile Vatican II exprime la décision de l'Église de s'engager dans l'effort œcuménique pour l'unité des chrétiens et de le proposer avec conviction et avec vigueur: « Ce saint Concile exhorte tous les fidèles catholiques à reconnaître les signes des temps et à prendre une part active à l'action œcuménique ».

En énonçant les principes catholiques de l'œcuménisme, le décret *Unitatis redintegratio* se réfère avant tout à l'enseignement sur l'Église de la constitution *Lumen gentium*, dans le chapitre qui traite du peuple de Dieu. Il tient compte en même temps de ce que le Concile affirme dans la déclaration *Dignitatis humanæ* sur la liberté religieuse.

L'Église catholique considère dans l'espérance l'engagement œcuménique comme un impératif de la conscience chrétienne éclairée par la foi et guidée par la charité. Ici encore, on peut appliquer la parole de saint Paul aux premiers chrétiens de Rome: « L'amour de Dieu a été répandu dans nos cœurs par le Saint-Esprit »; ainsi « l'espérance ne déçoit point » (*Rm* 5, 5). C'est l'espérance de l'unité des chrétiens qui trouve sa source divine dans l'unité trinitaire du Père et du Fils et de l'Esprit Saint.

9. A l'heure de sa Passion, Jésus lui-même a prié « afin que tous soient un » (*Jn* 17, 21). L'unité, que le Seigneur a donnée à son Église et dans laquelle il veut que tous soient inclus, n'est pas secondaire, elle est au centre même de son œuvre. Et elle ne représente pas non plus un attribut accessoire de la communauté de ses disciples. Au contraire, elle appartient à l'être même de cette communauté. Dieu veut l'Église parce qu'il veut l'unité et que, dans l'unité, s'exprime toute la profondeur de son *agapè*.

En effet, cette unité donnée par l'Esprit Saint ne consiste pas seulement dans le rassemblement de personnes qui s'ajoutent l'une à l'autre. C'est une unité constituée par les liens de la profession de foi, des sacrements et de la communion hiérarchique. Les fidèles sont *un* parce que, dans l'Esprit, ils sont dans la *communio* du Fils et, en lui, dans sa *communio* avec le Père: « Notre *communio* est *communio* avec le Père

et avec son Fils Jésus Christ » (1 Jn 1, 3). Pour l'Église catholique, la *communio* des chrétiens n'est donc pas autre chose que la manifestation en eux de la grâce par laquelle Dieu les fait participer à sa propre *communio*, qui est sa vie éternelle. Les paroles du Christ « que tous soient un » sont donc la prière adressée au Père pour que son dessein s'accomplisse pleinement, afin de « mettre en pleine lumière le contenu du Mystère tenu caché depuis toujours en Dieu, le Créateur de toutes choses » (Ep 3, 9). Croire au Christ signifie vouloir l'unité; vouloir l'unité signifie vouloir l'Église; vouloir l'Église signifie vouloir la communion de grâce qui correspond au dessein du Père de toute éternité. Tel est le sens de la prière du Christ: « *Ut unum sint* ».

3.2 LES DOCUMENTS UTILES

N° 17. En ce qui concerne les autres chrétiens, les principaux documents de la Commission *Foi et Constitution* et les déclarations de nombreux dialogues bilatéraux ont déjà proposé aux Communautés chrétiennes des instruments utiles pour discerner ce qui est nécessaire au mouvement œcuménique et à la conversion qu'il doit susciter. Ces études sont importantes d'un double point de vue: elles montrent les progrès considérables déjà réalisés et elles suscitent l'espérance, parce qu'elles constituent une base sûre pour la recherche qu'il faut poursuivre et approfondir.

Dans la situation actuelle du peuple chrétien, l'approfondissement de la communion dans une réforme constante, réalisée à la lumière de la Tradition apostolique, est sans aucun doute un des traits distinctifs les plus importants de l'œcuménisme. C'est d'ailleurs aussi une garantie essentielle pour son avenir. Les fidèles de l'Église catholique ne peuvent pas ignorer que l'élan œcuménique du Concile Vatican II est l'un des résultats de ce que l'Église s'est alors employée à faire pour s'examiner à la lumière de l'Évangile et de la grande Tradition. Mon prédécesseur, le Pape Jean XXIII, l'avait bien compris, lui qui, convoquant le Concile, refusa de séparer l'*aggiornamento* de l'ouverture œcuménique. Au terme de ces assises conciliaires, le Pape Paul VI a consacré la vocation œcuménique du Concile, renouant le dialogue de la charité avec les Églises en communion avec le Patriarche de Constantinople et accomplissant avec lui le geste concret et hautement significatif qui a « rejeté dans l'oubli » — et fait « disparaître de la mémoire et du sein de l'Église » — les excommunications du passé. Il convient de rappeler que la création d'un organisme spécial pour l'œcuménisme coïncide avec la mise en route de la préparation du Concile Vatican II et que, par l'entremise de cet organisme, les avis et les appréciations des autres Communautés chrétiennes ont eu leur place dans les grands débats sur la Révélation, sur l'Église, sur la nature de l'œcuménisme et sur la liberté religieuse.

3.3 LA PRIERE OECUMENIQUE EST AU SERVICE DE LA MISSION

N° 23. Enfin, *la communion de prière amène à porter un nouveau regard sur l'Église et sur le christianisme*. On ne doit pas oublier, en effet, que le Seigneur a demandé au Père l'unité de ses disciples, afin qu'elle rende témoignage à sa mission et que le monde puisse croire que le Père l'avait envoyé (cf. Jn 17, 21). On peut dire que le mouvement œcuménique s'est mis en marche, en un sens, à partir de l'expérience négative de ceux qui, annonçant l'unique Évangile, se réclamaient chacun de sa propre Église ou de sa Communauté ecclésiale; une telle contradiction ne pouvait pas échapper à ceux qui écoutaient le message de salut et qui trouvaient là un obstacle à l'accueil de l'annonce évangélique. Cette grave difficulté n'est malheureusement pas surmontée. Il est vrai que nous ne sommes pas en pleine communion. Et pourtant, malgré nos divisions, nous sommes en train de parcourir la route de la pleine unité, de l'unité qui caractérisait l'Église apostolique à ses débuts, et que nous recherchons sincèrement: guidée par la foi, notre prière commune en est la preuve. Dans la prière, nous nous réunissons au nom du Christ qui est Un. Il est notre unité.

La prière « œcuménique » est au service de la mission chrétienne et de sa crédibilité. C'est pourquoi elle doit être particulièrement présente dans la vie de l'Église et dans toutes les activités qui ont pour but de favoriser l'unité des chrétiens. C'est comme si nous devions toujours retourner au Cénacle du Jeudi saint pour nous réunir, bien que

notre présence commune en ce lieu doit attendre encore sa réalisation parfaite, jusqu'au moment où, les obstacles opposés à la parfaite communion ecclésiale étant surmontés, tous les chrétiens se réuniront dans l'unique célébration de l'Eucharistie.

3.4 LA PRIERE OPERE AU DELA DE LA RAISON RAISONNANTE POUR LA CONVERSION

N° 26. La prière, la communauté de prière, nous permet toujours de retrouver la vérité évangélique de cette parole: « *Vous n'avez qu'un seul Père* » (Mt 23, 9), ce Père, *Abba*, invoqué par le Christ lui-même, Lui qui est le Fils unique, de la même substance. Et aussi: « *Vous n'avez qu'un seul maître, et tous vous êtes des frères* » (Mt 23, 8). La prière « œcuménique » dévoile cette dimension fondamentale de la fraternité dans le Christ, qui est mort pour rassembler les fils de Dieu dispersés, afin que, devenant « fils dans le Fils » (cf. Ep 1, 5), nous reflétions plus pleinement l'insondable réalité de la paternité de Dieu et, en même temps, la vérité sur l'humanité de chacun et de tous. La prière « œcuménique », la prière des frères et des sœurs exprime tout cela. Parce qu'ils sont divisés, *ils s'unissent dans le Christ* avec une espérance d'autant plus forte, *en lui confiant l'avenir de leur unité et de leur communion*. A ce propos, on pourrait citer une fois encore opportunément l'enseignement du Concile: « Quand le Seigneur Jésus prie le Père pour lui demander que tous soient un ... comme nous, nous sommes un (Jn 17, 21-22), il ouvre des perspectives inaccessibles à la raison humaine, et il suggère qu'il y a une certaine ressemblance entre l'union des Personnes divines et l'union des fils de Dieu dans la vérité et l'amour ».

La conversion du cœur, condition essentielle de toute recherche authentique de l'unité, naît de la prière qui l'oriente vers son accomplissement: « C'est à partir du renouveau de l'esprit, du renoncement à soi-même et de la libre effusion de la charité que naissent et mûrissent les désirs de l'unité. Par conséquent, il nous faut *implorer l'Esprit divin* pour lui demander la grâce d'une sincère abnégation, celle de l'humilité et de la bienveillance dans le service, celle d'une générosité fraternelle envers les autres ».

3.5 LE DIALOGUE ŒCUMENIQUE

N° 28. Si la prière est l'« âme » du renouveau œcuménique et de l'aspiration à l'unité, *tout ce que le Concile définit comme « dialogue »* se fonde sur elle et en reçoit un soutien. Cette définition n'est certes pas sans lien avec *la pensée personnaliste* actuelle. La disposition au « dialogue » se situe au niveau de la nature de la personne et de sa dignité. Du point de vue philosophique, une telle position se rattache à la vérité chrétienne exprimée par le Concile sur l'homme: en effet, il est la « seule créature sur terre que Dieu a voulue pour elle-même »; l'homme ne peut donc « pleinement se trouver que par le don désintéressé de lui-même ». Le dialogue est un passage obligé sur le chemin à parcourir *vers l'accomplissement de l'homme par lui-même, de l'individu de même que de toute communauté humaine*. Bien que le concept de « dialogue » semble mettre au premier plan le moment cognitif (*dia-logos*), tout dialogue comporte de soi une dimension globale et existentielle. Le sujet humain tout entier y est impliqué; le dialogue entre les communautés engage de manière particulière en chacune d'elles sa qualité de sujet.

Cette vérité du dialogue, si profondément exprimée par le Pape Paul VI dans son encyclique *Ecclesiam suam*, a été intégrée également dans la doctrine et la pratique œcuméniques du Concile. Le dialogue ne se limite pas à un échange d'idées. En quelque manière, il est toujours un « échange de dons ».

3.6 LE DIALOGUE ŒCUMENIQUE EST UNE NECESSITE

Les structures locales du dialogue

N° 31. Loin d'être une prérogative exclusive du Siège apostolique, la responsabilité du dialogue œcuménique, clairement déclarée depuis le temps du Concile, incombe aussi aux Églises locales ou particulières. Des commissions pour la promotion de l'esprit et de l'action œcuméniques ont été instituées par les Conférences épiscopales et par les Synodes des Églises orientales catholiques. Des structures analogues agissent opportunément au niveau des diocèses. Ces initiatives confirment l'engagement concret et général de l'Église catholique dans l'application des orientations

conciliaires sur l'œcuménisme: c'est là un aspect essentiel du mouvement œcuménique. Le dialogue n'a pas seulement été entrepris, *il est devenu une nécessité explicite, une des priorités de l'Église*; par suite, la « technique » nécessaire à la conduite du dialogue a été affinée, et cela a favorisé en même temps l'esprit de dialogue. Il s'agit d'abord ici du dialogue entre les chrétiens des diverses Églises ou Communautés, « mené entre experts convenablement informés, qui permet à chacun d'expliquer plus à fond la doctrine de sa communauté et d'en présenter de façon claire les traits caractéristiques ». Mais il convient que l'ensemble des fidèles connaissent la méthode qui permet le dialogue.

3.7 LA FRATERNITE ENTRE CHRETIENS CONSEQUENCE DU BAPTEME, Y COMPRIS ENTRE CHRETIENS SEPARES

N° 42. Par exemple — dans l'esprit même du Discours sur la Montagne —, les chrétiens d'une confession ne considèrent plus désormais les autres chrétiens comme des ennemis ou des étrangers, mais ils voient en eux des frères et des sœurs. D'un autre côté, même à l'expression *frères séparés*, l'usage tend à substituer aujourd'hui des termes plus aptes à évoquer la profondeur de la communion liée au caractère baptismal, que l'Esprit nourrit malgré les ruptures historiques et canoniques. On parle des « autres chrétiens », des « autres baptisés », des « chrétiens des autres Communautés ». *Le Directoire pour l'application des principes et des normes sur l'œcuménisme* appelle les communautés auxquelles appartiennent ces chrétiens des « Églises et Communautés ecclésiales qui ne sont pas en pleine communion avec l'Église catholique ». Ce développement du vocabulaire traduit une évolution notable des mentalités. La conscience de l'appartenance commune au Christ s'approfondit. Personnellement, j'ai pu le constater à de multiples reprises durant les célébrations œcuméniques qui sont parmi les événements les plus importants de mes voyages apostoliques dans les différentes parties du monde, ou dans les rencontres et dans les célébrations œcuméniques qui ont eu lieu à Rome. La « fraternité universelle » des chrétiens est devenue une ferme conviction œcuménique. Reléguant dans l'oubli les excommunications du passé, les Communautés, un temps rivales, s'aident aujourd'hui mutuellement, dans de nombreuses circonstances; parfois on se prête des édifices du culte; on offre des bourses d'études pour la formation des ministres des Communautés qui manquent le plus de moyens; on intervient auprès des autorités civiles pour la défense des autres chrétiens accusés injustement; on démontre l'absence de fondement des calomnies dont certains groupes sont victimes. En un mot, les chrétiens se sont convertis à une charité fraternelle qui englobe tous les disciples du Christ. S'il arrive que, en raison de soulèvements politiques violents, une certaine agressivité ou un esprit de revanche apparaissent dans des situations concrètes, les autorités des parties en présence s'attachent généralement à faire prévaloir la « Loi nouvelle » de l'esprit de charité. Malheureusement, cet esprit n'a pas pu transformer toutes les situations de conflit sanglant. Dans ces circonstances, il faut que ceux qui sont engagés dans l'œcuménisme fassent preuve d'un héroïsme authentique dans leurs décisions.

A ce propos, il convient de réaffirmer que la reconnaissance de la fraternité n'est pas la conséquence d'une philanthropie libérale ou d'un vague esprit de famille. Elle s'enracine dans la reconnaissance de l'unique Baptême et dans l'exigence qui en découle que Dieu soit glorifié dans son œuvre. *Le Directoire pour l'application des principes et des normes sur l'œcuménisme* http://www.vatican.va/roman_curia/pontifical_councils/chrstuni/general-docs/rc_pc_chrstuni_doc_19930325_directory_fr.html souhaite une reconnaissance réciproque et officielle des Baptêmes. Cela va bien au-delà d'un geste de courtoisie œcuménique et constitue une affirmation ecclésiologique fondamentale.

On doit opportunément rappeler que le caractère fondamental du Baptême dans l'œuvre d'édification de l'Église a été clairement mis en valeur grâce aussi au dialogue multilatéral.

3.8 LES CHRETIENS DOIVENT AGIR ENSEMBLE AU SERVICE DE TOUS LES HOMMES, SURTOUT DES PLUS PAUVRES

N° 43. Il arrive de plus en plus souvent que les responsables des Communautés chrétiennes prennent position ensemble, au nom du Christ, sur des problèmes importants qui touchent la vocation humaine, la liberté, la justice, la paix, l'avenir du monde. Ce faisant, ils « agissent en commun » pour une des fonctions constitutives de la mission chrétienne: rappeler à la société, d'une manière qui sache être réaliste, la volonté de Dieu, mettant en garde les autorités et les citoyens, afin qu'ils ne s'engagent pas dans la voie qui conduirait à piétiner les droits humains. Il est clair, et l'expérience le prouve, que dans certaines circonstances la voix commune des chrétiens a plus d'influence qu'une voix isolée.

Les responsables des Communautés ne sont pas cependant les seuls à s'unir dans cet engagement en faveur de l'unité. Au nom de leur foi, de nombreux chrétiens de toutes les Communautés participent ensemble à des projets courageux qui se proposent de changer le monde, en vue de faire triompher le respect des droits et des besoins de tous, spécialement des pauvres, des humiliés et de ceux qui sont sans défense. Dans l'encyclique *Sollicitudo rei socialis*, j'ai pris acte avec joie de cette collaboration, en soulignant que l'Église catholique ne peut pas s'y soustraire. En effet, les chrétiens, qui agissaient autrefois de manière indépendante, sont aujourd'hui engagés ensemble pour servir cette cause, afin que la bienveillance de Dieu puisse triompher.

La logique est celle de l'Évangile. Aussi, rappelant ce que j'avais écrit dans ma première encyclique, *Redemptor hominis*, j'ai eu l'occasion « d'insister sur ce point et d'encourager tout effort en ce sens à tous les niveaux où nous nous rencontrons avec nos frères chrétiens » et j'ai remercié Dieu « de ce qu'il a déjà accompli dans et par les autres Églises et Communautés ecclésiales », comme aussi par l'Église catholique. Aujourd'hui, je constate avec satisfaction que le réseau déjà ample de collaboration œcuménique s'étend de plus en plus. Grâce à l'influence du Conseil œcuménique des Églises, un travail important est accompli en ce domaine.

3.9 QUELLE ATTITUDE DEVANT LES RESULTATS DU DIALOGUE ?

N° 79. Dès maintenant, il est possible de discerner les thèmes à approfondir pour parvenir à un vrai consensus dans la foi: 1) les relations entre la sainte Écriture, autorité suprême en matière de foi, et la sainte Tradition, interprétation indispensable de la Parole de Dieu; 2) l'Eucharistie, sacrement du Corps et du Sang du Christ, offrande de louange au Père, mémorial sacrificiel et présence réelle du Christ, effusion sanctificatrice de l'Esprit Saint; 3) l'ordination, comme sacrement, au triple ministère de l'épiscopat, du presbytérat et du diaconat; 4) le Magistère de l'Église, confié au Pape et aux Évêques en communion avec lui, compris comme responsabilité et autorité au nom du Christ pour l'enseignement et la sauvegarde de la foi; 5) la Vierge Marie, Mère de Dieu et Icône de l'Église, Mère spirituelle qui intercède pour les disciples du Christ et pour toute l'humanité.

Dans ce courageux cheminement vers l'unité, la lucidité et la prudence de la foi nous imposent d'éviter le faux irénisme et l'indifférence aux normes de l'Église. Inversement, la même lucidité et la même prudence nous recommandent d'écarter de nous la tiédeur dans l'engagement pour l'unité et plus encore l'opposition préconçue ou le pessimisme qui tend à tout voir négativement.

Garder une conception de l'unité qui tienne compte de toutes les exigences de la vérité révélée, cela ne signifie pas que l'on mette un frein au mouvement œcuménique. Au contraire, cela veut dire qu'on lui évite de s'accommoder de semblants de solutions qui n'aboutiraient à rien de stable ou de solide. L'exigence de la vérité doit aller jusqu'au bout. N'est-ce pas la loi de l'Évangile?

4 LA PAROLE DE DIEU, LIEU DE RENCONTRE : SYNODE SUR LA PAROLE DE DIEU

4) Le thème de la Bible et de l'œcuménisme a également été largement traité. La Sainte Écriture représente non seulement le point de départ de l'œcuménisme mais également un lieu de rencontre important pour les confessions chrétiennes. Il s'agit, d'une part, de souligner son propre point de vue mais, d'autre part, d'arriver à une position frontale. Enfin, l'exégèse en tant que science tire profit du dialogue œcuménique.

Dans toutes nos réflexions, la parole de l'Apôtre Paul est présente: "Car ce n'est pas nous que nous prêchons, mais le Christ Jésus, Seigneur ; nous ne sommes, nous, que vos serviteurs, à cause de Jésus" (2 Co 4, 5).

Rapport du carrefour Germanicus: S.Exc. Mgr Friedhelm Hofmann, évêque de Wurtzbourg. Traduction provisoire

5 CONGREGATION POUR LE CLERGE « LE PRETRE, MAITRE DE LA PAROLE » 19 MARS 1999

« Un aspect de la nouvelle évangélisation qui est en train d'acquérir une importance toujours plus grande est la formation œcuménique des fidèles. Le Concile Vatican II a exhorté tous les fidèles catholiques " à prendre une part active à l'effort œcuménique " et à " (apprécier) les valeurs réellement chrétiennes qui ont leur source au commun patrimoine et qui se trouvent chez nos frères séparés ".²⁶ En même temps, il faut aussi relever que " rien n'est plus étranger à l'œcuménisme que ce faux irénisme, qui altère la pureté de la doctrine catholique et obscurcit son sens authentique et certain ".²⁷ Par conséquent, les prêtres devront veiller à ce que l'œcuménisme soit mené en respectant fidèlement les principes indiqués par le magistère de l'Église, qui ne connaît pas de fractures, mais une continuité harmonieuse. »

6 L'ENGAGEMENT OECUMENIQUE, DEVOIR PRESSANT DU PAPE ET DE TOUS LES CHRETIENS

6.1 JEAN PAUL II

« Tout cela est extrêmement important et a une portée fondamentale pour l'action œcuménique. Il en résulte indubitablement que l'œcuménisme, le mouvement pour l'unité des chrétiens, n'est pas qu'un « appendice » quelconque qui s'ajoute à l'activité traditionnelle de l'Église. Au contraire, il est partie intégrante de sa vie et de son action, et il doit par conséquent pénétrer tout cet ensemble et être comme le fruit d'un arbre qui, sain et luxuriant, grandit jusqu'à ce qu'il atteigne son plein développement. » (Ut unum sint n°20)

Texte complet :

http://www.vatican.va/holy_father/john_paul_ii/encyclicals/documents/hf_jp-ii_enc_25051995_ut-unum-sint_fr.html

6.2 BENOIT XVI

6.2.1 Premier discours aux cardinaux

N°5. Nourris et soutenus par l'Eucharistie, les catholiques ne peuvent que se sentir incités à tendre vers cette pleine unité que le Christ a ardemment souhaitée au Cénacle. Le Successeur de Pierre sait qu'il doit de manière toute particulière prendre en charge cette aspiration suprême du Divin Maître. C'est à Lui, en effet, qu'a été confiée la tâche de confirmer ses frères (cf. Lc 22, 32).

C'est donc pleinement conscient, au début de son ministère dans l'Église de Rome que Pierre a baigné de son sang, que son Successeur actuel prend comme premier engagement de travailler sans épargner ses forces à la reconstruction de l'unité pleine et visible de tous les fidèles du Christ. Telle est son ambition, tel son devoir pressant. Il est conscient que dans ce but, les manifestations de bons sentiments ne suffisent pas. Des gestes concrets sont nécessaires, qui pénètrent les âmes et remuent les consciences, appelant chacun à cette conversion intérieure qui est le présupposé de tout progrès sur la voie de l'œcuménisme.

Le dialogue théologique est nécessaire, l'approfondissement des motivations historiques des choix qui ont eu lieu par le passé est également indispensable. Mais ce qui est plus urgent encore, est la "purification de la mémoire", tant de fois évoquée par Jean-Paul II, qui seule peut disposer les âmes à accueillir la pleine vérité du Christ. C'est devant Lui, Juge suprême de tout être vivant, que chacun de nous doit se placer, conscient de devoir un jour Lui rendre compte de ce qu'il a accompli ou non à l'égard du grand bien de l'unité pleine et visible de tous ses disciples.

Le Successeur actuel de Pierre se laisse interpellé personnellement par cette question et il est disposé à faire tout ce qui est en son pouvoir pour promouvoir la cause fondamentale de l'œcuménisme. Dans le sillage de ses Prédécesseurs, Il est pleinement déterminé à cultiver toute initiative qui apparaîtra opportune pour promouvoir les contacts et l'entente avec les représentants des diverses Églises et Communautés ecclésiales. En cette occasion, il leur adresse même son plus cordial salut dans le Christ, unique Seigneur de tous.

Premier message du Pape Benoît XVI au terme de la concélébration eucharistique avec les cardinaux électeurs dans la chapelle Sixtine mercredi 20 avril 2005

http://www.vatican.va/holy_father/benedict_xvi/messages/pont-messages/2005/documents/hf_ben-xvi_mes_20050420_missa-pro-ecclesia_fr.html

6.2.2 Aux communautés chrétiennes non catholiques

« Sur les traces de mes Prédécesseurs, en particulier Paul VI et Jean-Paul II, je ressens fortement le besoin d'affirmer de nouveau l'engagement irréversible, pris par le Concile Vatican II et poursuivi au cours des dernières années grâce aussi à l'action du Conseil pontifical pour la Promotion de l'Unité des Chrétiens. Le chemin vers la pleine communion voulue par Jésus pour ses disciples comporte dans une docilité concrète à ce que l'Esprit dit aux Églises, courage, douceur, fermeté et espérance de parvenir au but. Il comporte par-dessus tout la prière insistante et d'un même cœur, pour obtenir du Bon Pasteur le don de l'unité pour son troupeau. » (Discours du 25 avril 2005)

Texte complet :

http://www.vatican.va/holy_father/benedict_xvi/speeches/2005/april/documents/hf_ben-xvi_spe_20050425_rappresentanti-religiosi_fr.html

6.2.3 Discours au Conseil pour l'Unité des Chrétiens le 15 novembre 2012

« En effet, témoigner du Dieu vivant, qui s'est fait proche dans le Christ, est l'impératif le plus urgent pour tous les chrétiens, et c'est également un impératif qui nous unit, en dépit de la communion ecclésiale incomplète dont nous faisons encore l'expérience. Nous ne devons pas oublier ce qui nous unit, c'est-à-dire la foi en Dieu, Père et Créateur, qui s'est révélé dans le Fils Jésus Christ, insufflant l'Esprit qui vivifie et sanctifie. Telle est la foi du Baptême que nous avons reçu et telle est la foi que, dans l'espérance et dans la charité, nous pouvons professer ensemble. À la lumière de la priorité de la foi, on comprend également l'importance des dialogues théologiques et des entretiens avec les Églises et avec les communautés ecclésiales, dans lesquels l'Église catholique est engagée. Même lorsqu'on n'entrevoit pas, dans un avenir immédiat, la possibilité du rétablissement de la pleine communion, ceux-ci permettent de recueillir, à côté des résistances et des obstacles, également des richesses d'expérience, de vie spirituelle et de réflexions théologiques, qui deviennent un encouragement pour un témoignage toujours plus profond. » (Discours du 15 novembre 2012)

Texte complet :

http://www.vatican.va/holy_father/benedict_xvi/speeches/2012/november/documents/hf_ben-xvi_spe_20121115_chrstuni_fr.html

6.2.4 Vêpres du 25 janvier 2013

L'unité est en elle-même un moyen privilégié, presque un présupposé pour annoncer de manière toujours plus crédible la foi à ceux qui ne connaissent pas encore le Sauveur ou qui, bien qu'ayant reçu l'annonce de l'Évangile, ont presque oublié ce don précieux. Le scandale de la division qui affaiblissait l'activité missionnaire fut l'élan

qui donna naissance au mouvement œcuménique tel que nous le connaissons aujourd'hui. La communion pleine et visible entre les chrétiens doit être entendue, en effet, comme une caractéristique fondamentale pour un témoignage encore plus clair. Tandis que nous sommes en chemin vers la pleine unité, il est alors nécessaire de poursuivre une collaboration concrète entre les disciples du Christ pour la cause de la transmission de la foi au monde contemporain. Il y a aujourd'hui un grand besoin de réconciliation, de dialogue et de compréhension réciproque, dans une perspective non pas moralisante, mais précisément au nom de l'authenticité chrétienne pour une présence plus incisive dans la réalité de notre temps.

http://www.vatican.va/holy_father/benedict_xvi/homilies/2013/documents/hf_ben-xvi_hom_20130125_vespri_fr.html

7 DES DISCUSSIONS QUI PORTENT DU FRUIT

De nombreux documents ont été publiés ces dernières années. Nous citons les plus importants à nos yeux.³

7.1 CATHOLIQUES – LUTHERIENS DANS LE MONDE : LA JUSTIFICATION PAR LA FOI

N° 5. Telle est l'intention de la présente Déclaration commune. Elle veut montrer que désormais, sur la base de ce dialogue, les Églises luthériennes signataires et l'Église catholique romaine [9] sont en mesure d'énoncer une compréhension commune de notre justification par la grâce de Dieu au moyen de la foi en Christ. Cette déclaration ne contient pas tout ce qui est enseigné dans chacune des Églises à propos de la justification; elle exprime cependant un consensus sur des vérités fondamentales de la doctrine de la justification et montre que des développements qui demeurent différents ne sont plus susceptibles de provoquer des condamnations doctrinales.

Déclaration conjointe sur la doctrine de la justification de la fédération luthérienne mondiale et de l'Église catholique

http://www.vatican.va/roman_curia/pontifical_councils/chrstuni/documents/rc_pc_chrstuni_doc_31101999_cath-luth-joint-declaration_fr.html

7.2 CHRETIENS EN EUROPE

Charte œcuménique européenne du 22 avril 2001 :

1. Appelés ensemble à l'unité dans la foi

Avec l'Évangile de Jésus-Christ, comme cela est attesté dans la Sainte Écriture et formulé dans la confession de foi œcuménique de Nicée Constantinople (381), nous croyons au Dieu Trinité : le Père, le Fils et le Saint Esprit. Puisque nous confessons, avec ce Credo, « l'Église une, sainte, catholique et apostolique », notre devoir œcuménique indispensable consiste à rendre visible cette unité, qui est toujours un don de Dieu.

Des différences essentielles dans la foi empêchent encore l'unité visible. Il s'agit surtout de conceptions différentes de l'Église et de son unité, des sacrements et des ministères. Nous ne devons pas nous en satisfaire. Jésus-Christ, sur la croix, nous a révélé son amour et le mystère de la réconciliation. A sa suite, nous voulons faire tout notre possible pour surmonter les problèmes et les obstacles qui séparent encore les Églises.

Nous nous engageons:

- à suivre l'exhortation apostolique de la lettre aux Éphésiens et à faire des efforts avec persévérance pour une compréhension commune de la Bonne Nouvelle du salut en Christ dans l'Évangile;

- à travailler en outre, dans la force de l'Esprit Saint, à l'unité visible de l'Église de Jésus Christ dans l'unique foi, qui trouve son expression dans un baptême réciproquement reconnu et dans la communion eucharistique, tout comme dans le témoignage et le service.

Document téléchargeable sur le site du conseil de la conférence épiscopale d'Europe (CCEE) <http://www.ccee.ch/index.php?&na=2,4,0,0,f>

8 LES DOCUMENTS POUR REFLECHIR DAVANTAGE

Le groupe des Dombes est un groupe œcuménique européen qui prépare des documents de réflexion. Il n'engage pas les communautés participantes, mais publie des documents sur l'état des questions œcuméniques et les avancées possibles. Les documents publiés depuis 1972 :

1972 : *Vers une même foi eucharistique ? Accord entre catholiques et protestants*

1973 : *Pour une réconciliation des ministères*

1976 : *Le Ministère épiscopal*

1979 : *L'Esprit Saint, l'Église et les sacrements*

1986 : *Le ministère de communion dans l'Église universelle*

1988 : *Pour la communion des Églises. L'apport du Groupe des Dombes 1937 - 1987*

1991 : *Pour la conversion des Églises. Identité et changement dans la dynamique de conversion*

1997 : *Marie dans le dessein de Dieu et la communion des saints. I. Une lecture œcuménique de l'histoire et de l'Écriture*

1998 : *Marie dans le dessein de Dieu et la communion des saints. II. Les questions controversées et la conversion des Églises*

Réédition en un seul volume en 1999 : *Marie dans le dessein de Dieu et la communion des saints*

2005 : « *Un seul Maître* » *L'autorité doctrinale dans l'Église*

2011 : *"Vous donc, priez ainsi". Le Notre Père, itinéraire pour la conversion des Églises*

Site internet : <http://groupedesdombes.org/>

M.Billiau 1^{er} mars 2013